

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2012

L'An deux mille douze, le 14 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mai 2012.

PRESENTS : P.TRAPIER, R.RINALDI, M.BORDE, J.M.BOCHATON, M.GUILLERMIN, G.LAURENT-BOURGE, H.GRANJON, G.MERLAND, S.MOURZELAS, P.GARCIA, A.CHAABI, H.HELLY, G.SAGNARD, T.LECOMTE, N.BRUNET-ROUSSIER, C.ILLY, C.ABONNENC, CH.BENOIT, G.GIRARD, S.BROT, S.TAULEIGNE, A.SARRION.

POUVOIR : C.CAMPAGNE à R.RINALDI, J.COURIOL-VIGNE à N.BRUNET-ROUSSIER, S.AUGIER-COLOMB à C.ILLY, M.F.MUHIEDDINE à H.GRANJON, J.GRANGEON à P.TRAPIER, PH.MILLOT à A.SARRION, A.BERNE à S.TAULEIGNE.

-x-x-x-

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 mars 2012 est approuvé.

1) TARIFS MUNICIPAUX (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Il est rappelé que le budget a été élaboré sur la base d'une augmentation des tarifs municipaux de 2 %. Adoptée par 23 pour et 6 abstentions.

2) CONVENTION MJC (rapporteur : M.J. BORDE).

La convention d'objectifs avec la MJC est adoptée à l'unanimité.

3) SUBVENTION MJC (rapporteur : M. BORDE).

En conséquence du point précédent, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 325 000 €. A la demande de Madame GIRARD, la demande de subvention déposée par la MJC est jointe en annexe.

4) JOURNEE JEUNES 2012 (rapporteur : A. CHAABI).

Il est précisé que cette journée est le fruit d'une collaboration entre les différents acteurs du secteur jeunesse, MJC du canton, Sauvegarde de l'Enfance, services municipaux et d'une forte implication des jeunes de la commune. Cette journée ne se résumera pas à un concert mais elle est l'occasion de mettre en œuvre différentes actions en direction de la jeunesse : prévention des conduites à risques, addictions, sorties ou avec la jeunesse pour ce qui touche à l'organisation.

Une subvention de 12 000 € est accordée à l'unanimité à la MJC pour mener à bien cette opération.

5) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (rapporteur : M. BORDE).

Par 29 pour, le Conseil Municipal accorde une subvention de 1 000 € à l'association SKETCHUP Production afin d'aider à la production d'un spectacle au festival Off d'Avignon, mettant en scène un artiste Portoais, Vincent PIGUET.

6) PROGRAMME PLURI-ANNUEL DE REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMB – PROGRAMME 2012 (rapporteur : G. SAGNARD).

Le programme 2012 est adopté à l'unanimité.

7) PARTICIPATION AU FULH (rapporteur : N. ROUSSIER).

La participation au Fonds Unique Logement et Habitat est reconduite à l'unanimité à hauteur de 0.50 €/hab. soit 4 789 €.

8) CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ERDF (RAPPORTEUR : G. SAGNARD).

Les régularisations administratives avec ERDF sur Bressac et Louis Aragon sont adoptées à l'unanimité.

9) IEMP (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait instauré, au bénéfice du personnel, la prime dite "Indemnité d'Exercice des Missions des Préfecture", pour un montant de 300 € brut par agent. Cette prime était cependant conditionnée par les marges de manœuvre budgétaire. Pour les raisons déjà évoquées lors du débat d'orientation budgétaire et lors du vote du budget, la commune se doit de demeurer attentive à l'évolution de ses dépenses de fonctionnement. En conséquence, la prime IEMP ne pouvait être maintenue à son niveau d'origine. En concertation avec les représentants du personnel, un accord est intervenu sur un montant de 200 € brut par agent de la catégorie C et 100 € brut par agent des catégories A et B. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

10) MODIFICATION TABLEAU DU PERSONNEL (rapporteur : P. TRAPIER).

Suite à un départ du service de la Police Municipale d'un agent titulaire du grade de brigadier, il est nécessaire de créer un poste de gardien de Police Municipale à pourvoir au 1^{er} juin 2012.

Cette création est adoptée à l'unanimité, s'agissant de fait, d'un remplacement.

11) DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 12/39 : signature avec ENTREPRISE 26/COLAS, d'un marché intitulé "Aménagement de la rue Descartes...", d'un montant de 226 519.10 €/HT.

N° 12/40 : signature avec la Société GREEN CONCEPT, d'une convention d'étude d'intégration paysagère d'une voie verte entre le quartier Bartholdi et le stade, pour un coût de 7 800 €/HT.

N° 12/41 : non préemption sur la propriété de la SCI MARTIN, cadastrée section AI 2, 2 rue du Margier.

N° 12/42 : non préemption sur la propriété de M. Joël VERNY et Mme Edith MABRU, cadastrée section AL 155, 2 rue du Margier.

N° 12/43 : signature d'un contrat de maintenance avec la Société SIEMENS, pour les installations de détection incendie, pour un coût de 3 289 €/TTC pour 2012.

N° 12/44 : signature avec FAURE TOURISME, d'un marché pour le voyage des anciens, d'un coût de 67 €/TTC par personne, pour un nombre de participants compris entre 300 et 450 personnes.

N° 12/45 : signature avec ERALPRO, d'un contrat pour l'entretien des installations GTC, alarmes intrusion et incendie de la mairie, pour un coût de 945 €/HT.

N° 12/46 : encaissement d'un chèque de GROUPAMA, d'un montant de 1 164.19 € pour le sinistre foudre du 21 septembre 2011 où 3 alarmes anti-intrusion avaient été endommagées.

N° 12/47 : location du snack-bar de la piscine à Madame Maria MORCILLO, pour une gestion libre du 29 mai au 2 septembre 2012, pendant les heures d'ouverture de la piscine, moyennant une redevance forfaitaire de 785 €.

N° 12/48 : non préemption sur la propriété de Monsieur MORINI André et Madame BALLABEN Michelle, cadastrée sections AP 117 à AP 121, AP 123 à AP 127, AP 138 à AP 158, 4 avenue François Mitterrand.

N° 12/49 : non préemption sur la propriété de Madame Laurence MOTTET, cadastrée section AO 276, 7 rue Daniele Casanova.

N° 12/50 : non préemption sur la propriété de Madame Véronique FIZET, cadastrée section AP 117 à AP 119, AP 123 à AP 125, 20 avenue François Mitterrand.

N° 12/51 : signature d'une convention avec AIR LIQUIDE, pour la fourniture d'une bouteille d'oxygène et d'une bouteille d'acétylène, du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2017; pour un coût de 726 € TTC pour les 5 années.

N° 12/52 : signature d'un contrat avec APAVE, pour la vérification des installations du stade Coullaud, pour un coût de 980 € HT.

N° 12/53 : non préemption sur la propriété de Monsieur Philippe MILLOT, cadastrée section AD 91, 782 avenue du Président Allende.

N° 12/54 : non préemption sur la propriété de Monsieur Fabrice GIRAY et Madame Karine ARNAUD, cadastrée sections AZ 37 et AZ 38, 6 rue Marcel Cachin.

N° 12/55 : signature d'un contrat avec BERGER LEVRAULT, pour la maintenance du logiciel du service du personnel, du 1^{er} avril 2012 au 31 décembre 2013.

N° 12/56 : non préemption sur la propriété de Madame Nathalie FOURNIER, cadastrée section AP 53, 57 route de Beauvallon.

N° 12/57 : vente d'un tractopelle à M. BONHOMME pour la somme de 2 650 €.

N° 12/58 : non préemption sur la propriété de Madame ARGOUD Marie-Christine et Monsieur NURY Serge, cadastrée section AW 21, 40 rue Paul Vaillant Couturier.